



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/56

Attribution d'une subvention à l'association Ludothèque Le Petit Atelier pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'association Ludothèque Le Petit Atelier anime depuis plusieurs années sur Ajaccio des activités autour de ses missions d'éducation populaire et d'accès à la culture pour tous.

Elle compte aujourd'hui plus de 500 adhérents et un grand nombre d'utilisateurs.

Les actions de l'association s'articulent autour d'un espace de jeu permettant l'accueil des ajacciens pour du jeu gratuit mais aussi des interventions dans les écoles et les différents quartiers de la ville ainsi que des actions d'accompagnement à la parentalité.

Afin de maintenir la gratuité des services actuellement proposés (ou une offre à un prix accessible à tous), l'association sollicite de la ville d'Ajaccio une subvention d'un montant de 8 000 euros pour l'année 2017.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette association, la ville d'Ajaccio s'engage à la soutenir financièrement par l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, article 6574.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention d'un montant de 8 000 euros à l'association Ludothèque Le Petit Atelier pour l'année 2017

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 65, article 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Charles Voglimacci, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 mars 2017 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention d'un montant de 8 000 euros à l'association Ludothèque Le Petit Atelier pour l'année 2017

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget primitif de l'exercice 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception par le Maire de l'Intérieur

(suivent les signatures)

02A-212000046-20170313-2017_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017

Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI